



VILLE D'UGINE (SAVOIE)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 23 REPRESENTES : 04 EXCUSEE : 01</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION : Le 12 septembre 2022</p> <p>PUBLICATION SITE INTERNET : Le 23 septembre 2022</p>	<p><i>Président de séance : M. Franck LOMBARD</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN</i></p> <p><i>Étaient présents : M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Étaient représentés : Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, Mme Caroline BRULEY ayant donné pouvoir à M. Jamel BOUCHEHAM, M. Gérard RUFFIER-MONET ayant donné pouvoir à Mme Vanessa PUT DE GIULI et M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET.</i></p> <p><i>Excusée : Mme Audine FRECKMANN</i></p>
--	--

Délibération n°06

Rapporteur : M. Franck SOUQUET-GRUMEY

Objet : Déneigement des voies privées et chemins ruraux pour la saison 2022/2023

Le renouvellement des conventions de déneigement des voies privées et chemins ruraux sur le secteur d'Héry pour la saison 2022/2023 impose d'actualiser les tarifs de la précédente saison.

Il est proposé de fixer les tarifs pour la saison 2022/2023 comme ci-dessous :

	Tarifs du 01/12/21 au 30/11/22	Tarifs du 01/12/22 au 30/11/23
Déneigement accès particuliers Bas d'Héry (forfait annuel)	123.00 €	140.00 €
Déneigement accès particuliers Haut d'Héry (forfait annuel)	151.00 €	170.00 €
Déneigement chemins ruraux (forfait annuel)	123.00 €	140.00 €
Déneigement colonie d'Ivry	Supprimé	

Pour rappel :

- Le forfait annuel est réparti de façon égale entre tous les propriétaires riverains d'un même chemin,
- Dégrèvement de 30 % si exploitation agricole (sur présentation d'un justificatif),
- Dégrèvement de 30 % si location de meublés (sur présentation d'un justificatif).

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour et 2 oppositions (M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET ayant pouvoir pour M. Eric FUSS) approuve les tarifs du déneigement des voies privées et chemins ruraux pour la saison 2022/2023.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire
Pour le Maire,
Michel Chevallier,
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20220919-20220919_DE06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2022

Affichage : 23/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

